



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question orale n° 1219

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la dégradation de l'emploi en Picardie. En effet, de multiples plans de licenciements sont envisagés, des délocalisations sont annoncées, qui touchent de nombreuses entreprises comme Curver, Magnetti, Marelli, Good Year, à Amiens, Bebe Confort dans la Somme, Floquet Monopole, Ferodo Abex, Saint-Gobain, dans l'Oise, Unelec, General Electric, dans l'Aisne. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour sauvegarder et développer l'emploi dans cette région et quel rôle il compte faire jouer au comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi en ce sens.

Texte de la réponse

M. le président. M. Maxime Gremetz a présenté une question n° 1219.

La parole est à M. Maxime Gremetz, pour exposer sa question.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, la situation de l'emploi en Picardie ne cesse de se dégrader.

Les derniers chiffres y indiquent une progression du chômage de 8,1 % en un an, soit une hausse supérieure de 2,8 % à la hausse moyenne l'ensemble du pays, et cette progression dépasse 10 % dans certains bassins d'emploi, notamment à Beauvais et à Compiègne.

La Picardie compte 106 500 demandeurs d'emploi. C'est le chiffre officiel, mais il faut, bien évidemment, y ajouter les situations qui ne sont pas prises en compte dans les statistiques. Chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans, 31 600 sont à la recherche d'un emploi, soit encore un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Quant aux chômeurs de longue durée, on en compte 36 600.

Derrière ces chiffres, il y a les drames humains, la souffrance, l'exclusion, la colère, la révolte et l'angoisse. Cette situation dramatique de la Picardie est une condamnation des choix économiques des grands groupes privés et de votre Gouvernement.

Les Picards exigent une autre politique que celle choisie par le Premier ministre, qui, au nom de Maastricht et des critères d'austerité de la monnaie unique, conduit la France à la régression sociale et à la soumission aux marchés financiers spéculatifs. À cet égard, vous ne serez pas étonné si je vous rappelle que la région Picardie a voté à près de 60 % «non» au traité de Maastricht, se plaçant ainsi en tête des régions ayant voté contre ce traité. La situation actuelle confirme bien les Picards dans leur choix !

Depuis le début de cette année, une vague de suppressions d'emplois, de licenciements, de délocalisations, de fermetures d'entreprises frappent notre région. Un rapport de la Cour des comptes - que j'ai remis à la commission parlementaire compétente - met en cause l'utilisation des fonds publics du conseil régional, lesquels sont orientés vers les grandes entreprises qui n'en ont pas besoin alors qu'ils sont refusés aux PME-PMI qui devraient en bénéficier.

J'ai alerté plusieurs fois le préfet et lui ai demandé de réunir le comité départemental de la formation professionnelle et de l'emploi. Je l'ai fait le 26 février pour Delsey; le 27 février pour Forest Line; le 8 mars pour Whirpool; le 28 mars pour Mafca; le 18 avril pour Hapytex; le 30 mai pour Montdifrais; les 6 et 8 juin pour Sueur;

le 28 octobre pour Floquet Monopole; le 12 novembre pour Bebe Confort; le 22 novembre pour Curver, a Amiens; le 26 novembre, enfin, pour Saint-Gobain et Ferodo-Abex, dans l'Oise.

Monsieur le secretaire d'Etat, chaque fois, je vous ai alerte. En l'occurrence, je ne sais pas qui de vous ou de votre collegue de l'industrie, M. Borotra, est concerne; il me semble que ce serait plutot lui, mais ne repondez pas qu'il est le seul a etre competent. Cela etant, depuis que le Gouvernement a publie la loi du 4 aout 1995, le comite departemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi de la Somme, le CODEF, dont l'article 6 de ladite loi a, a ma demande, elargi la composition aux parlementaires, s'est reuni une seule fois, le 18 janvier 1996.

Lors de cette rencontre, j'ai fait plusieurs propositions aux membres du CODEF et au prefet:

Premierement, la creation d'une commission qui sera informee du montant des fonds publics alloues a chacune des entreprises et qui sera chargee de verifier leur utilisation en termes de creations d'emplois nouveaux;

Deuxiemement, la constitution d'une cellule de crise ouverte a l'ensemble des acteurs economiques et sociaux afin d'examiner en urgence toutes mesures permettant d'eviter les suppressions d'emplois, les licenciements, les fermetures d'entreprises et d'arreter les delocalisations;

Troisiemement, le recensement par le CODEF des besoins d'emplois en creant a cette fin la commission Emploi prevue a l'article D. 910-12 du code du travail.

Il est inadmissible que le CODEF n'ait pas ete reuni depuis le 18 janvier pour examiner tous les cas que je vous ai cites. Pourtant, n'est-ce pas M. le Premier ministre qui declarait le 22 mai 1995, au nom du Gouvernement, que les prefets doivent etre «les fers de lance de la bataille pour l'emploi».

J'ajoute que, sur proposition du Gouvernement, on a designe un «Monsieur emploi». Chez nous, c'est le directeur departemental du travail; or il a deja trop a faire avec tout le reste, et il manque de moyens.

Quelle decision concrete comptez-vous prendre, monsieur le secretaire d'Etat, afin que les CODEF voient leur role revalorise pour faire en sorte que les fonds publics aillent aux PME-PMI, lesquelles en ont bien besoin, et pour agir contre le chomage, stopper les pertes d'emplois et recenser les besoins en matiere de creation d'emplois.

Ce n'est pas une question de logique economique, mais une question simple: les CODEF servent-ils oui ou non encore a quelque chose ?

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.

M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Je vous prie, avant tout, monsieur le deputé, de bien vouloir excuser l'absence de M. Jacques Barrot a qui vous aviez adresse votre question. Vous avez egalement indique qu'elle concernait M. le ministre de l'industrie qui vient de nous quitter. En tout cas, M. le ministre du travail et des affaires sociales, charge de l'emploi m'a demande de bien vouloir vous donner les elements de reponse suivants.

Pour ce qui est d'abord des chiffres, il est evident que le solde d'emplois est la resultante des destructions d'emplois et des creations d'emplois.

M. Maxime Gremetz. Quelle remarquable deduction !

M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Chacun peut s'accorder sur ce constat simple, elementaire et de bon sens.

En Picardie, au cours des derniers mois, les effectifs n'ont guere varie dans l'industrie, a l'exception des secteurs de l'automobile et de l'industrie agricole et alimentaire ou ils se sont contractes.

Neanmoins, dans ces deux secteurs, la demande globale s'est redressee en octobre et novembre grace au dynamisme des ventes a l'etranger.

Il faut donc continuer a favoriser les creations d'emplois.

Les instruments des politiques de l'emploi ont beneficie, de janvier a septembre 1996 - ce sont les derniers chiffres connus - a pres de 3 500 jeunes embauches en contrat en alternance, a pres de 6 000 beneficiaires d'un contrat d'initiative pour l'emploi; 22 000 contrats emploi-solidarite ont ete signes durant cette periode.

Cela dit, il faut aussi tout faire pour limiter et eviter les licenciements. Vous avez eu raison d'insister sur ce point, monsieur le deputé.

Les plans sociaux annonces ou en cours sont suivis avec beaucoup d'attention par les services du ministere du travail, comme tous les plans sociaux.

Les entreprises concernees sont incitees a privilegier le maintien de l'emploi par le recours aux mesures alternatives aux licenciements, en particulier les reclassements internes et les mesures d'amenagement et de reduction du temps de travail visant a limiter les suppressions d'emplois.

Les dispositifs du fonds national de l'emploi sont naturellement mobilisés, que ce soit dans le cadre des dispositifs d'aide au passage à temps partiel et de réductions du temps de travail, permettant de sauvegarder des emplois, soit par le biais des preretraites et, le cas échéant, des dispositifs de reclassement externe. Le ministère du travail ne dispose pas, à ce jour, de séries statistiques mensuelles par région. On peut cependant relever qu'aucune vague de licenciement n'est apparue au niveau national. Au cours des mois de septembre et d'octobre, le nombre des licenciements économiques a baissé. Il y aura eu 20 % de licenciements de moins qu'en 1994 et 40 % de moins qu'en 1993.

Enfin, je vous informe que tout comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi est systématiquement informé des plans sociaux, les conventions du fonds national de l'emploi lui étant soumises pour avis. Toutefois, il convient de renforcer son rôle, notamment s'agissant des petites et moyennes entreprises.

Tels sont, monsieur le député, les éléments d'information que M. Jacques Barrot m'a demandé de vous transmettre.

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le secrétaire d'État, le CODEF est peut-être informé, mais il ne se réunit jamais, même lorsque sont annoncées des vagues de licenciements. À quoi sert-il donc ? Je pourrais même demander : combien ça coûte et à quoi ça sert ? J'ose croire que, dans les autres départements, il n'en va pas de même. Dans le cas que je vous ai cité, en vous indiquant que je m'étais adressé au préfet pour demander la réunion du CODEF, j'ai aussi écrit au ministre. Vous avez donc toutes les correspondances relatives à toutes les entreprises.

Cela étant, je comprends fort bien que vous ne puissiez pas répondre aujourd'hui à ma première question autre chose que ce qui figurait sur la fiche que l'on vous a préparée. C'est normal, puisque M. Barrot n'est pas là.

Néanmoins, cela ne me satisfait pas et j'espère obtenir ultérieurement une réponse plus précise.

Ensuite, je dois dire que vous n'avez pas de chance. En effet, vous avez cité l'automobile pour illustrer la reprise. Or, alors que ce secteur est dominant dans la région d'Amiens, des licenciements sont intervenus chez Dunlop. Chez Goodyear, équipementier automobile, à Amiens, on a imposé le travail sept jours sur sept, prétendument pour créer 225 emplois. En fait, on nous annonce 225 licenciements ! Et je pourrais citer d'autres exemples.

Il faut examiner attentivement la situation, parce qu'elle est caractérisée non seulement par des plans de licenciements, mais aussi par des délocalisations. Ainsi Curver, qui a bénéficié de fonds publics et qui connaît une situation financière extraordinairement bonne, a décidé de délocaliser son établissement d'Amiens au Danemark. Peut-on laisser faire sans réagir ?

Je souhaite donc obtenir des réponses précises non seulement sur le CODEF, mais aussi sur les divers cas que j'ai cités, parce que je n'ai eu aucune réponse ni du ministère ni du préfet.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1219

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7910

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8168

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996